

**Arrêté temporaire de circulation
installation clôture et protection de chantier pour la construction d'un cinéma CINEVILLE
de 5 salles,
ALLEE JEAN MONNET (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **CINEVILLE 1 Rue Charles Vanel Le Val d'Orson 35770 VERN SUR SEICHE pour le compte de l'entreprise BOUSSEAU TP demeurant 3 Rue de l'Artisanat 49120 Saint-Georges-des-Gardes représentée par Monsieur William BOUSSEAU** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **pour la construction d'un cinéma CINEVILLE de 5 salles avec l'installation de clôture et protection** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 24/02/2025 au 11/09/2025 ALLEE JEAN MONNET (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 24/02/2025 et jusqu'au 11/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent 9001 ALLEE JEAN MONNET :

- La circulation est alternée par feux avec un basculement de circulation sur chaussée opposée ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, BOUSSEAU TP.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 17/02/2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Frack AUBIN



DIFFUSION:

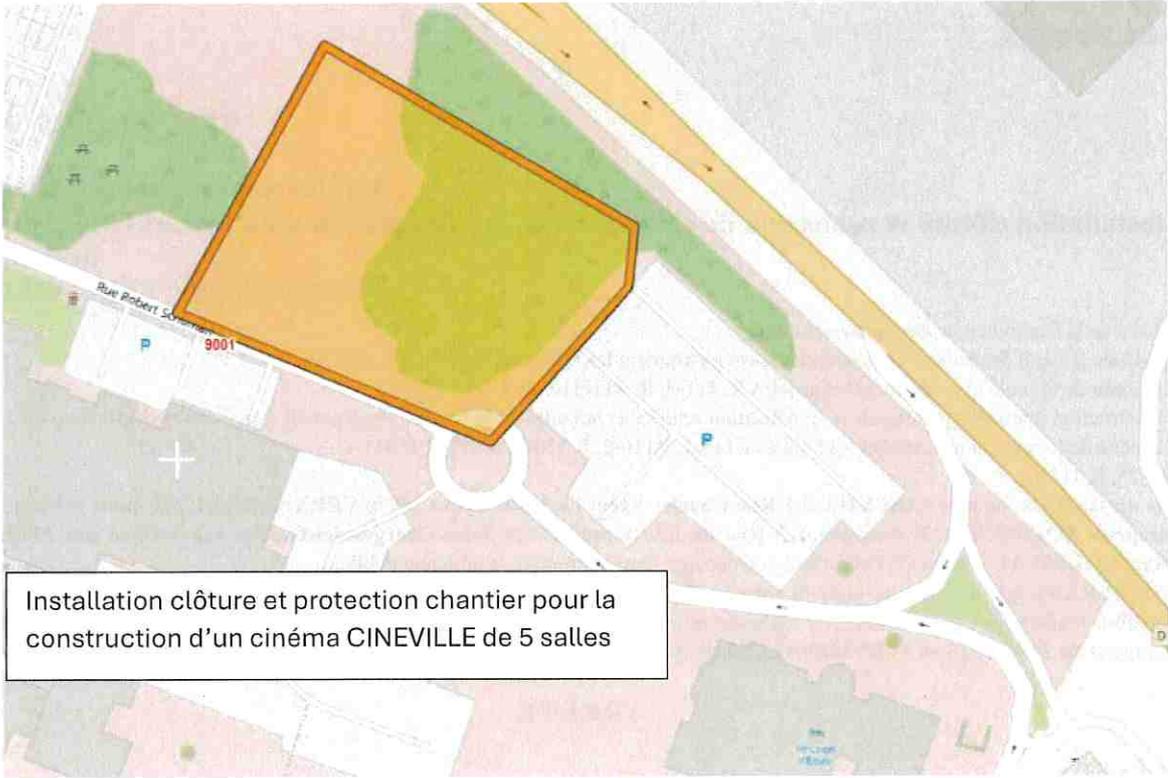
- BOUSSEAU TP
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

plan de localisation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Installation clôture et protection chantier pour la construction d'un cinéma CINEVILLE de 5 salles



Installation clôture et protection chantier pour la construction d'un cinéma CINEVILLE de 5 salles